

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 7 mai 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 7 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 25/04/2025

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Chantal VEBER, Mathieu DREYER, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY et Anna CARUSO

Absents excusés : Nicolas KARST, Valérie GOTTE et Pascal DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : Anna CARUSO (Nicola KARST) et Laurent MENIERE (Pascal DREYER)

2025- 13 ATTRIBUTION DES TRAVAUX - MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION

Vu la délibération du conseil municipal N° 2024-18 en date du 18/10/2024 approuvant le projet de vidéoprotection,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25/CAB/DS/PPA-VIDEO n° 600 du 3 février 2025, autorisant la mise en place d'un système de vidéoprotection,

M. le Maire précise que la commission des travaux s'est réunie le 23 avril 2025 et présente au conseil municipal trois devis pour la mise en place de la vidéoprotection

-L'entreprise ENEO pour un montant de 49 190.00€ H.T. soit 59 028.00€ TTC

-L'entreprise EST RESEAUX pour un montant de 36 924.24€ H.T. soit 44 309.09€ TTC

-L'entreprise NPS pour une location/financement 963.00€ H.T. loyer mensuel sur 60 mois.

Après avoir délibéré et sur l'avis de la commission des travaux, le conseil municipal décide de confier les travaux d'installation de la vidéoprotection l'entreprise EST-RESEAUX pour un montant de 36 924.24€ H.T. Soit 44 309.09 € TTC.

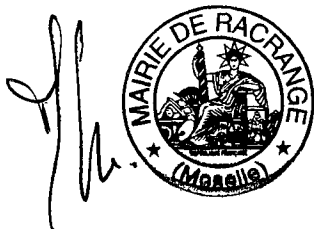
et charge M. le Maire de signer tous documents s'y affèrent

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20250507-DCM132025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 7 mai 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 7 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 25/04/2025

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Chantal VEBER, Mathieu DREYER, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Laurent AUSESKY et Anna CARUSO

Absents excusés : Nicolas KARST, Valérie GOTTE et Pascal DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : Anna CARUSO (Nicola KARST) et Laurent MENIERE (Pascal DREYER)

2025-14 ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'ISOLATION DU PLAFOND DE LA SALLE DU FOYER et DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'isolation du plafond de la salle de spectacle du foyer. M. le Maire rappelle que les travaux de changement du mode de chauffage de la salle ont fait apparaître un manque important d'isolation.

M. le Maire précise que la commission des travaux s'est réunie le 23 avril 2025.

M. le Maire indique la possibilité de demander une subvention à la région dite « Coup de pouce rural » qu'il y a lieu de matérialiser par une délibération.

et présente au conseil municipal trois devis :

-L'entreprise AD CLOISONS pour un montant de 22 360.00€ H.T. soit 24 596.00€ TTC

-L'entreprise LAUER pour un montant de 19 346.00€ H.T. soit 23 556.80€ TTC

-L'entreprise MS HABITAT pour un montant de 28 200€ H.T., soit 33 840.00€ TTC

Après avoir délibéré et sur l'avis de la commission des travaux le conseil municipal décide de confier les travaux d'isolation du plafond de la salle de spectacle du foyer à l'entreprise LAUER pour un montant de 19 346.00 H.T., soit 23 556.80 € TTC.

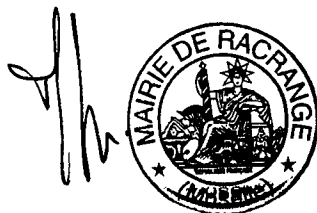
et autorise M. le Maire, à solliciter auprès de la région une subvention, et à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20250507-DCM142025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 7 mai 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13

L'an deux mil vingt cinq, le 7 mai à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 25/04/2025

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jorgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Chantal VEBER, Mathieu DREYER, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Laurent AUESKY et Anna CARUSO

Absents excusés : Nicolas KARST, Valérie GOTTE et Pascal DREYER

Qui avaient donné pouvoir à : Anna CARUSO (Nicola KARST) et Laurent MENIERE (Pascal DREYER)

2025-15 ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE ROUTE DE LA FORET

M. le Maire expose au conseil municipal que la chaussée de la route de la forêt à partir de l'étang jusqu'à la ferme Dreyer présente des dégâts structurels et de nombreux nids de poule.

Afin d'y remédier il est nécessaire de réaliser des travaux de purge et renouvellement de chaussée.

M. le Maire précise que la commission des travaux s'est réunie le 23 avril 2025 et indique la possibilité de solliciter le fonds de concours de la CASAS à hauteur de 10 000.00 €.

M. le Maire présente au conseil municipal trois devis pour la réfection de la route de la forêt :

-L'entreprise VISCONTI pour un montant de 34 420.40€ H.T. soit 41 304.48€ TTC

-L'entreprise COLAS pour un montant de 41 222.45€ H.T. soit 49 466.94€ TTC

-L'entreprise KLEIN pour un montant de 40 338.15€ H.T., soit 48 405.78€ TTC

Après avoir délibéré le conseil municipal et sur l'avis de la commission des travaux décide de confier les travaux de réfection du chemin route de la forêt à l'entreprise VISCONTI pour un montant de 34 420.40€ H.T. soit 41 304.48€ TTC., et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs à ces travaux

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20250507-DCM152025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/05/2025